

Les Infos de Base

mercredi 26 juillet 2006
volume 9, numéro 30
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Remplacement du support cédérom par le DVD

Mise à jour de la collection fédérale

2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 30 du 26 juillet 2006. Les modifications apportées par L.Q. 2006, c. 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33 et 34 et entrées en vigueur au 1^{er} août 2006 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} août 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 30 du 26 juillet 2006, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 29 du 22 juillet 2006.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 10 août 2006 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 30 du 26 juillet 2006, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 29 du 22 juillet 2006.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2006.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* sont à jour au 3 mars 2006.

Remplacement du support cédérom par le DVD

Comme vous le savez, la collection *Accès Légal* est actuellement regroupée sur 3 cédéroms. Nous prévoyons excéder l'espace disponible sur nos cédéroms d'ici l'automne. Nous avons donc décidé de régler une fois pour toute les problèmes d'espace en transférant toutes les infobases de nos 3 cédéroms sur un seul DVD.

Dans l'éventualité où il ne vous serait pas possible d'utiliser le format DVD pour consulter *Accès Légal*, nous vous prions de nous en aviser. Selon la demande, nous pourrions conserver un format cédérom pour une certaine période de transition.

Mise à jour de la collection fédérale

Nous avons mis à jour les infobases des lois et des lois annuelles du Canada. Notez qu'il s'agit d'un produit en développement. Tout commentaire sera apprécié.

Compte tenu de la forte demande pour ce produit, nous le rendons disponible immédiatement même si le travail de mise en page n'est pas complètement terminé. Plusieurs tableaux ne sont pas alignés correctement.

Nous nous attaquons aux règlements au cours des prochaines semaines. Éventuellement, toute la collection fédérale sera aussi à jour que la collection québécoise et sera mise à jour à la même fréquence.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi reconnaissant des organismes visant à favoriser les échanges internationaux pour la jeunesse, L.R.Q., c. **O-5**, titre, intitulé du chapitre I, aa. 1, 5, 6, intitulé du chapitre II, 8-12, intitulé du chapitre III, 13, 14, annexe.

Loi modifiant la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et la Loi sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse, L.Q. 2006, c. 18, aa. 9-15.

Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, L.R.Q., c. **O-5.1**, aa. 7, 8, 9-9.4, 10, 12, 13, 15, 22.

Loi modifiant la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse et la Loi sur l'Office franco-québécois pour la jeunesse, L.Q. 2006, c. 18, aa. 1-8.

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. **S-4.2**, aa. 86, 119-121, 124, 126, 126.1-126.5, 127, 128, 128.1, 129, 129.1, 130, 131, 131.1, 132, 132.1, 132.2, 132.3, 133, 133.0.1, 133.1, 133.2, 133.3, 133.4, 135, 137, 138, 139, 140-146, 147, 151, 156, 167, 168, 170, 180, 181.1, 181.2, 182.1, 213, 219, 225.1, 226, 262.1, 285, 310, 319, 319.1, 327, 370.1, 530.18, 530.62, 530.66, 530.70.

Loi modifiant la loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, aa. 45, 59, 60, 62, 63, 64 (partie), 65-83, 84 (partie), 85 (partie), 87, 88, 92, 94 (partie), 106, 108, 111, 112, 124 (partie), 126-128, 150 (partie), 195, 207-210, 225.

Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être, L.Q. **2005, c. 18**, a. 4.

Loi modifiant la loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 32, a. 306.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

34, 35, 35.1, 42, 66, 69, 69.1, 77.1, 78, 84, 88.1, 93, 98, 107, ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, D. 39-2006 du 25-01-06, (2006) 138 G.O. 2, 994, aa. 1-29.

Règlement sur les taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 3], ann. I.

Taux unitaires applicables au calcul des droits relatifs au permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois, Avis, (2006) 138 G.O. 1, 785.

Règlement sur le paiement du lait aux producteurs, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 253], aa. 1, 6, 6.1, 7, 9, ann. 0.1.

Règlement modifiant le Règlement sur le paiement du lait aux producteurs, Décision 8661 du 14-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3541, aa. 1-6.

Règlement sur les quotas des producteurs de lait, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 257], aa. 4, 46, 47, 49, 53.8, 53.14-53.24, ann. 4-7.

Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs de lait, Décision 8663 du 17-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3543, aa. 1-7.

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 287], aa. 1, 6.

Règlement modifiant le Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, Décision 8662 du 17-07-06, (2006) 138 G.O. 2, 3542, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.2], aa. 10, 12, 13, 14, 17.1, 18, 19, 19.1, 25, 25.1, 27, 29, 30, 33.1,